

Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil de Communauté

Séance du 4 février 2016

*Le Conseil de Communauté, réuni sous la Présidence de
M. Michel LIEBGOTT, Président*

DESIGNE un secrétaire de séance : EL AME (UCKANGE).

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 17 décembre 2015.

REPREND les délégations données au bureau et au Président.

DEBAT des orientations budgétaires pour l'année 2016.

ADOpte définitivement le schéma de mutualisation des services entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et ses communes membres ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

VOTE une subvention exceptionnelle d'un montant de 25 000 euros à l'association de l'office de tourisme du Val de Fensch, afin qu'elle puisse faire face au paiement d'un CAE pour l'année 2016 ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser ladite subvention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

PREND ACTE de la caducité du cahier des charges affecté à la vente du patrimoine bâti et non bâti sis 1 rue de Wendel à Hayange voté le 12 juin 2013 ; **PREND NOTE** que la cession du patrimoine bâti et non bâti sis 1 rue de Wendel à Hayange sera réalisée dans le cadre général.

AUTORISE le Président ou son représentant à désaffecter et déclasser du domaine public communautaire la « Villa Bigas » si nécessaire ; **ACCePTE** la cession de la « Villa Bigas » parcelle n° 478 section 16 et environ 51 mètres carrés de la parcelle 479 section 16 située sur le ban communal de Hayange, d'une contenance foncière totale d'environ 2 604 m², à Monsieur Raymond MAGER résidant au 6 impasse La Bruillère, à Haucourt-Moulaine (54860) ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée et dont il restera solidaire ; **FIXE** la cession au prix de 200 000 € hors taxes, TVA à la charge de l'acquéreur, selon l'évaluation du service France Domaine ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et les pièces y afférentes, à établir les références cadastrales exactes en tenant compte de l'arpentage et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

APPROUVE la promesse de vente des parcelles 480, 481, 482 et 483 et une grande partie de la parcelle 479 section 16 sur le ban communal d'Hayange d'une superficie d'environ 4 724 m² à la société ARCADA ou à tout autre personne physique ou morale s'y substituant et dont il doit rester solidaire et à établir les références cadastrales exactes en tenant compte de l'arpentage ; **FIXE** le prix de la cession à 215 000 € hors taxes, TVA à la charge de l'acquéreur, selon l'évaluation du service France Domaine ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite promesse et toutes pièces y relatives, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

DONNE son accord sur le dossier d'aide au loyer pour les entreprises hébergées au centre européen d'entreprise et d'innovation Synergie à Florange – SMGL PRODUCTIONS ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec SMGL PRODUCTIONS ; **ACCORDE** une subvention de 4 320 € à SMGL PRODUCTIONS correspondant à la participation de la CAVF à 50 % du loyer versé la première année, sous réserve de la signature de la convention susvisée et du respect des clauses y figurant ; **ACCORDE** une subvention de 2 160 € à SMGL PRODUCTIONS correspondant à la participation de la CAVF à 25 % du loyer versé la deuxième année, sous réserve du respect des clauses figurant dans la convention susvisée et ledit règlement ; **VOTE** les crédits correspondants à inscrire au budget primitif 2016 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE l'avenant à la convention d'utilisation de la Maison du Luxembourg ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant et tout autre document nécessaire la mise en œuvre de la présente délibération ; **ACCePTE** le versement d'une indemnisation par la CAVF à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, au titre des déplacements des employés de la Maison du Luxembourg pour la

tenue des permanences au sein de la maison des associations de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

APPROUVE l'adhésion au « C2IME » pour un montant de 2 000 € ; **VOTE** les crédits correspondants à inscrire au budget primitif 2016 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

ALLOUE une subvention de 1 500 € au Collège René Cassin de Guénange pour la mise en œuvre de la 10^{ème} édition du Salon de la Découverte Professionnelle ; **VOTE** les crédits correspondants à inscrire au budget primitif 2016.

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public de type affermage pour la gestion de la structure de garde de type micro-crèche « La Souris Verte » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et toutes les pièces y afférentes.

APPROUVE l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public de type affermage pour la gestion de la structure de garde de type multi-accueil « Les Petits Patapons » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et toutes les pièces y afférentes.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de Moselle, permettant de bénéficier de la « Prestation de Service Unique » (PSU) pour le multi-accueil communautaire « La Maison des Doudous » à Hayange, ainsi que l'avenant à la convention portant sur « Omega », et toutes autres pièces y afférentes.

ACCEPTÉ le montant de la contribution de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à verser à la Ville de Montigny-lès-Metz ; **APPROUVE** la convention de partenariat pour le financement d'un spectacle inter RAM ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Ville de Montigny-lès-Metz et toutes autres pièces y afférentes.

APPROUVE le règlement de fonctionnement du multi-accueil « La Maison des Doudous » à Hayange, qui abroge et remplace le précédent ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit règlement et toute pièce y afférente.

APPROUVE les règles d'accès gratuit du Parc du haut-fourneau U4 à compter du 1^{er} avril 2016 ; **ACCORDE** la gratuité lors de certains événements organisés au Parc du haut-fourneau U4, lors de la saison 2016.

APPROUVE la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle pour le projet situé sur le secteur de l'îlot de la Champagnerie entre la Ville d'Uckange, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et l'EPFL ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ou tout autre document nécessaire la mise en œuvre de la présente délibération.

APPROUVE la convention d'étude ALGRANGE-KNUTANGE-NILVANGE – Centre-bourg-F ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ou tout autre document nécessaire la mise en œuvre de la présente délibération ; **PARTICIPE** à la réalisation de l'étude menée par l'EPFL sur le volet commercial dans la limite de 20 000 euros TTC ; **VOTE** les crédits correspondants à inscrire au budget primitif 2016.

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter Monsieur le Maire de Nilvange afin qu'il délègue à la CAVF son droit de préemption urbain dans le cadre de l'acquisition du patrimoine bâti et non bâti de la SCI le Renouveau, dudit terrain sis ZAC de la Paix : section 10, n° 661 (1 043 m²) et n° 663 (81 m²) à Nilvange ; **APPROUVE** l'acquisition dudit terrain bâti et non bâti ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à préempter, signer l'acte de vente et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ; **VOTE** les crédits correspondants.

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter Monsieur le Maire de Fontoy afin qu'il délègue à la CAVF son Droit de Préemption Urbain conformément à l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme dans le but d'acquérir les terrains de la section 17, n° 36 (81 m²), n° 98 (545 m²) et n° 40 (42 m²) à Fontoy ; **APPROUVE** l'acquisition dudit terrain bâti et non bâti ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à préempter, à signer l'acte de vente et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ; **VOTE** les crédits correspondants.

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un terrain à titre précaire et révocable à la ville de Florange – Quai militaire ZAC des Vieilles Vignes à Florange ; **FIXE** à 1 € la redevance annuelle due par la ville de Florange au titre de cette occupation ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

ACCEPTTE le renouvellement de l'adhésion au CAUE pour les années 2016, 2017 et 2018 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la cotisation 2016 au CAUE d'un montant de 3 480 €. **VOTE** les crédits correspondants à inscrire aux budgets primitifs 2016, 2017 et 2018.

AUTORISE le Groupement d'intérêt public METAFENSCH à installer son siège social au 109 rue de Thionville à Uckange à compter de la livraison des bâtiments abritant ses activités.

DESAFFECTE ET DECLASSE du domaine public communautaire le bâtiment des magasins généraux sis au Parc du Haut Fourneau U4, 109 rue de Thionville à Uckange, cadastré section B, parcelle n° 5509 ;

ACCEPTTE la mise à disposition, par bail à usage civil, du bâtiment des magasins généraux sis au Parc du Haut Fourneau U4, 109 rue de Thionville à Uckange, cadastré section B, parcelle n° 5509 ; situé sur le ban communal d'Uckange, au GIP METAFENSCH ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée et dont il restera solidaire ; **FIXE** le montant des loyers comme suit, selon l'évaluation du service France Domaines : du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2020 : 160 000 € par an, soit 13 333 € par mois ; du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 : 100 000 € par an, soit 8 334 € par mois ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le bail à usage civil et toutes les pièces y afférentes, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser la mise à disposition ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

APPROUVE la convention relative au partage des dépenses liées au chauffage du Gueulard + et du 1^{er} étage du bâtiment ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

AUTORISE la mise en place d'une protection pour les travailleurs isolés pour l'ensemble des agents se trouvant dans une situation qui l'exige, après décision du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

DECIDE de la non restitution de la retenue de garantie au liquidateur Judiciaire de la société SSI ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces y afférent.

DONNE son accord sur ce dossier pour l'instauration d'un Contrat d'Objectifs Déchets (CODEC) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'ADEME ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à tous les actes y afférents.

APPROUVE le calcul de révision de la redevance d'occupation du domaine public routier et non routier ; **DELEGUE** au Président la modification et la révision des tarifs de la location d'ouvrages de communications électroniques et la redevance d'occupation du domaine public de la CAVF.

DELEGUE au bureau et au Président les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

oooo

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

Décision n° 2015-277 du 15 octobre 2015

Décide d'accepter la proposition de la société COMPLETEL SAS pour la fourniture d'accès aux réseaux opérateurs (raccordements et abonnements) et l'acheminement du trafic entrant et sortant.

Décision n° 2015-278 du 16 octobre 2015

Décide d'accepter la proposition de la société ADISTA SAS pour la fourniture de services d'interconnexion des sites et d'accès à Internet.

Décision n° 2015-279 du 16 octobre 2015

Décide d'accepter l'avenant n°1 avec la société TERA Paysages Environnement de prise en compte des modifications à apporter en plus et en moins au détail estimatif et au bordereau des prix concernant les prestations d'espaces verts et de mobilier urbain, lot 03 de l'opération de réalisation d'un parking de covoiturage et d'aménagement de la RD952 et de la place de l'Hôtel de ville à Knutange.

Décision n° 2015-280 du 16 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de salles de l'hôtel de communauté au CIFF-CIDFF.

Décision n° 2015-281 du 20 octobre 2015

Décide d'accepter le bail à usage civil conclu entre l'association Amitiés Tsiganes et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'occupation d'une partie du lot n° 6 du bâtiment relais sis 4 rue de Soissons à Nilvange.

Décision n° 2015-282 du 20 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de prêt de l'exposition Jaurès par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la Mairie de Moyeuve-Grande.

Décision n° 2015-283 du 20 octobre 2015

Décide d'accepter la proposition de la société AXIANS/INTERACT SYSTEMES EST SAS relative à l'extension de la période de garantie du serveur HP Proliant DL160 qui héberge les données informatiques du système d'information géographique pour une durée de 1 an, à compter du 4 novembre 2015.

Décision n° 2015-284 du 21 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition du local des associations de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à l'association ALEXIS LORRAINE.

Décision n° 2015-285 du 21 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition du local des associations de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à l'association CALM.

Décision n° 2015-286 du 21 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition du local des associations de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à l'association VIE LIBRE.

Décision n° 2015-287 du 21 octobre 2015

Décide d'accepter la proposition de l'UGAP pour la fourniture d'un véhicule utilitaire de marque Renault et de type Kangoo Zen Energy DCI 90 E6 5.

Décision n° 2015-288 du 21 octobre 2015

Décide d'accepter la proposition de l'UGAP pour la fourniture d'un véhicule particulier de marque Renault et de type Zoé Zen 43kW maxi-charge rapide 1 CV et la location de batterie pour 72 mois,.

Décision n° 2015-289 du 21 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la ville de Gandrange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-290 du 22 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la ville d'Algrange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-291 du 22 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la ville d'Illange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-292 du 22 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Serémange-Erzange entre la ville de Yutz et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-293 du 22 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Florange entre la ville d'Uckange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-294 du 22 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la ville d'Uckange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-295 du 22 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Serémange-Erzange entre la ville d'Uckange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-296 du 22 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Florange entre la ville de Florange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-297 du 22 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la ville de Neufchef et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-298 du 22 octobre 2015

Décide d'accepter l'avenant n° 5 avec la société SARL AXIMA CONCEPT de prise en compte des frais supplémentaires engagés suite à la prolongation du chantier concernant les travaux de chauffage - ventilation, lot 17 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n° 2015-299 du 23 octobre 2015

Décide d'accepter l'avenant n° 4 avec la société EIFFAGE CONSTRUCTION LORRAINE de prise en compte des travaux complémentaires et des frais supplémentaires engagés suite à la prolongation du chantier concernant les travaux de gros œuvre, lot 2 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n° 2015-300 du 23 octobre 2015

Décide d'accepter l'avenant n°3 de transfert au bénéfice de la société Total Marketing France de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché de fourniture de carburants dans l'agglomération du Val de Fensch par cartes accréditatives et de prestations associées sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n° 2015-301 du 23 octobre 2015

Décide d'accepter l'avenant n°3 de transfert au bénéfice de la société Total Marketing France de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché de fourniture de carburants dans l'agglomération du Val de Fensch par cartes accréditatives et de prestations associées hors territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n° 2015-302 du 23 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la ville de Fontoy et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016, pour les élèves de l'école primaire.

Décision n° 2015-303 du 26 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la ville de Fontoy et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016, pour les élèves de l'école primaire.

Décision n° 2015-304 du 26 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la ville de Hayange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-305 du 26 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Serémange-Erzange entre la ville de Basse-Ham et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-306 du 26 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Serémange-Erzange entre la ville de Kuntzig et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-307 du 26 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (Centre aquatique Feralia) entre la ville de Ranguevaux et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-308 du 26 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Florange entre la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-309 du 26 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (Centre aquatique Feralia) entre la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016, pour les élèves de l'école primaire.

Décision n° 2015-309bis du 26 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Serémange-Erzange entre la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-310 du 26 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre le collège Evariste Galois à Algrange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-311 du 26 octobre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016 pour les élèves du collège.

Décision n° 2015-312 du 27 octobre 2015

Décide d'accepter l'indemnité de sinistre concernant le dommage survenu le 23 juin 2015 sur le portique à l'entrée du parking de co-voiturage à Florange, par la compagnie d'assurance SMACL titulaire de la police d'assurance dommages aux biens, de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch qui a proposé une indemnité de sinistre de 1 188 € le 22 octobre 2015.

Décision n° 2015-313 du 27 octobre 2015

Décide d'accepter l'indemnité de sinistre concernant le dommage survenu le 4 juillet 2015 sur les glissières bois à la bretelle de sortie de l'autoroute A30 à Fameck, par la compagnie d'assurance SMACL titulaire de la police d'assurance dommages aux biens, de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch qui a proposé une indemnité de sinistre de 1 128,48 € le 21 octobre 2015.

Décision n° 2015-314 du 27 octobre 2015

Décide d'accepter la note d'honoraires du Cabinet de Maître Nicolas OLSZAK concernant le recours engagé contre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch par un agent licencié.

Décision n° 2015-315 du 2 novembre 2015

Décide d'accepter l'indemnité de sinistre concernant le dommage survenu le 30 avril 2015 sur le portique à l'entrée du parking de co-voiturage à Florange, par la compagnie d'assurance SMACL titulaire de la police d'assurance dommages aux biens de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch qui a proposé une indemnité de sinistre de 750,00 € correspondant au remboursement de la franchise le 29 octobre 2015 étant donné que le tiers responsable était identifié.

Décision n° 2015-316 du 3 novembre 2015

Décide d'accepter la proposition du CALM de réaliser une veille d'une vingtaine de copropriétés privées potentiellement fragiles présentes sur le Val de Fensch.

Décision n° 2015-317 du 3 novembre 2015

Décide d'accepter la convention avec METAFENSCH de mise à disposition de l'esplanade du Parc du haut-fourneau U4 à titre gracieux.

Décision n° 2015-318 du 4 novembre 2015

Décide d'accepter l'offre présentée par GRDF pour la suppression du raccordement au réseau de gaz naturel du site, de l'immeuble sis 17 avenue des Tilleuls à Uckange.

Décision n° 2015-319 du 5 novembre 2015

Décide d'accepter la convention de salage et de déneigement des voiries, de l'impasse et de l'aire d'accueil Lola Flores durant la période hivernale par les services techniques de la ville de Nilvange.

Décision n° 2015-320 du 5 novembre 2015

Décide d'accepter le contrat de fourniture de médailles souvenir entre « La Monnaie de Paris », et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n° 2015-321 du 5 novembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n°1 avec la société TRASEG dénomination CITEOS de prise en compte des modifications à apporter en plus et en moins au détail quantitatif estimatif et au bordereau des prix concernant les travaux d'éclairage public aux Grands Bureaux à Hayange.

Décision n° 2015-322 du 9 novembre 2015

Décide d'accepter l'avenant à la convention de mise à disposition du bâtiment des grands bureaux du site du haut-fourneau U4 au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle.

Décision n° 2015-323 du 12 novembre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de l'espace bien être du Centre aquatique Ferialia à Madame Audrey CASEL du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Décision n° 2015-324 du 12 novembre 2015

Décide d'accepter la proposition de la société GEOMEDIA pour la mise en œuvre des prestations de maintenance sur le logiciel COVADIS.

Décision n° 2015-325 du 16 novembre 2015

Décide d'accepter l'encaissement des frais d'électricité et d'eau aux familles sédentaires vivant sur le Site de la Paix.

Décision n° 2015-326 du 17 novembre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Ferialia) entre la ville d'Angevillers et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-327 du 17 novembre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Serémange-Erzange entre la ville de Fameck et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-328 du 17 novembre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Florange entre la ville de Fameck et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-329 du 17 novembre 2015

Décide d'accepter l'avenant avec la société KPMG SA prenant en compte la diminution du montant du marché suite à la non-réalisation de deux audits en raison du refus des dirigeants des structures concernées.

Décision n° 2015-330 du 17 novembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n° 2 au contrat d'assurance PROMUT élus et fonctionnaires, contrat de protection juridique, souscrit auprès de la SMACL.

Décision n° 2015-331 du 17 novembre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition annuelle d'un véhicule léger de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch à l'Office de Tourisme du Val de Fensch.

Décision n° 2015-332 du 18 novembre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Serémange-Erzange entre la ville de Serémange-Erzange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-333 du 23 novembre 2015

Décide d'accepter la note d'honoraires du Cabinet de la SCP BOOB PETIT MULLER EGLOFF concernant l'assignation de la procédure en cours de la copropriété "Les Mimosas I", à Uckange.

Décision n° 2015-334 du 26 novembre 2015

Décide d'accepter la convention de coproduction entre l'association « Terminé Bonsoir » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, en vue d'une création d'un spectacle sur le Parc du Haut-fourneau U4.

Décision n° 2015-335 du 26 novembre 2015

Décide d'accepter la note d'honoraires du Cabinet de la SCP BOOB PETIT MULLER EGLOFF concernant l'assignation de la procédure en cours de la copropriété "Les Mimosas II" à Uckange.

Décision n° 2015-336 du 26 novembre 2015

Décide d'accepter la note d'honoraires du Cabinet de la SCP BOOB PETIT MULLER EGLOFF concernant l'assignation de la procédure en cours de la copropriété "Les Mimosas III".

Décision n° 2015-337 du 26 novembre 2015

Décide d'accepter la convention de salage et de déneigement des voiries de la ZAC Ste Agathe et de la ZAC les Vieilles Vignes durant la période hivernale par les services techniques de la ville de Florange.

Décision n° 2015-338 du 27 novembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n°1 avec la société COMPLETEL SAS afin de compléter le bordereau de prix par l'ajout des nouveaux prix relatifs aux prestations de l'accès primaire T2 concernant la fourniture d'accès aux réseaux opérateurs (raccordements et abonnements) et l'acheminement du trafic entrant et sortant, lot n° 1 de l'opération relative aux services de télécommunications.

Décision n° 2015-339 du 30 novembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n°1 avec la société AGYSOFT SAS afin de compléter le bordereau de prix par l'ajout des nouveaux prix relatifs aux prestations de migration du logiciel de gestion des marchés publics client/serveur « Marco » vers la version Web « MarcoWeb » en mode Saas.

Décision n° 2015-340 du 30 novembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n° 1 avec la société EUROVIA de modification du bordereau des prix unitaires et de l'acte d'engagement afin de procéder aux adaptations du marché de base liées aux contraintes de chantier concernant les travaux de voirie et réseaux divers et bâtiments, lot n° 01 de l'opération de requalification et d'extension de la déchèterie Eco-centre à Florange.

Décision n° 2015-341 du 30 novembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n° 1 avec la société CITEOS TRASEG SAS de modification du bordereau des prix unitaires et de l'acte d'engagement afin de procéder aux adaptations du marché de base liées aux contraintes de chantier concernant les travaux de mobilier et signalétique, lot 02 de l'opération de requalification et d'extension de la déchèterie Eco-centre à Florange.

Décision n° 2015-342 du 30 novembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n°1 avec la société EUROVIA Lorraine de prise en compte des modifications à apporter en plus au cahier des clauses particulières et au bordereau des prix afin de prendre en compte le salage des voiries de 3 nouveaux sites communautaires.

Décision n° 2015-343 du 30 novembre 2015

Décide de résilier le marché n°2013-02-007 passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert et conclu avec le groupement d'entreprises composé de la société Prospective & Patrimoine représentée par Monsieur Bruno DONZET sise 15 rue Tiquetonne à 75002 Paris, la société ARC représentée par Monsieur Romuald CASIER sise 55 avenue Armand Huysmans à 1050 Bruxelles, et la société SPRL PROTOTYPE représentée par Monsieur Cédric EVRARD sise 2 rue Hippolyte BOULENGER à 7500 Tournai et portant sur la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du colombier, de restauration des grilles XVIIIe et d'une partie des façades du bâtiment situé côté parking pour le futur siège administratif de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange ainsi que des travaux de réalisation et d'installation de clôtures neuves.

Décision n° 2015-344 du 2 décembre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte Neige à l'association "Les pieds sur Terre".

Décision n° 2015-345 du 2 décembre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la salle de la Chapelle à l'association 'Hayange Plus belle ma ville'.

Décision n° 2015-346 du 2 décembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n° 3 avec la société SEBA-AI fixant le montant du coût des travaux de requalification de la déchèterie à Florange que le maître d'œuvre s'engage à respecter conformément au cahier des clauses administratives particulières suite à l'attribution des marchés de travaux par le pouvoir adjudicateur.

Décision n° 2015-347 du 2 décembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n° 1 avec la société TRIGO SA fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et le coût prévisionnel des travaux sur lequel il s'engage relatif à l'extension du cheminement et de mise en lumière de la halle de coulée du Parc du Haut-fourneau U4.

Décision n° 2015-348 du 2 décembre 2015

Décide d'accepter la proposition de la société MELEY STROZYNA d'effectuer la maintenance applicative du système de gestion de base de données ORACLE pour le service urbanisme et le service SIG pour une durée de 1 an et renouvelable expressément trois fois.

Décision n° 2015-349 du 3 décembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n°1 avec la société Décor Harmonie Réalisation modifiant l'acte d'engagement et le bordereau des prix en prenant en compte la diminution du montant du marché suite à la non-réalisation de certains travaux en raison du refus des propriétaires privés relatif aux travaux d'aménagement d'une zone paysagère à Ranguevaux.

Décision n° 2015-350 du 3 décembre 2015

Décide d'accepter la note d'honoraires du Cabinet de Maître Nicolas OLSZAK concernant le recours engagé par un agent licencié.

Décision n° 2015-351 du 4 décembre 2015

Décide d'accepter la convention de salage et de déneigement des voiries de la ZAC la Feltière et de la ZAC St Agathe durant la période hivernale par les services techniques de la ville de Fameck.

Décision n° 2015-352 du 8 décembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n° 1 avec la société CITEOS SDEL LUMIERE de modification du bordereau des prix unitaires et de l'acte d'engagement afin de procéder aux adaptations du marché de base liées aux contraintes de chantier pour prendre en compte des travaux supplémentaires et la fourniture de nouveaux équipements relatif à l'extension du cheminement et de la mise en lumière du Parc du Haut-fourneau U4.

Décision n° 2015-353 du 8 décembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n°2 avec la société SITA LORRAINE de prise en compte de la modification de l'indice de révision de prix relatif à la prestation de balayage des voiries communautaires.

Décision n° 2015-354 du 9 décembre 2015

Décide d'accepter l'offre de la société SUEZ ENVIRONNEMENT Lorraine Collectivités pour la réalisation de prestations de services en vue de la collecte des ordures ménagères et des déchets valorisables.

Décision n° 2015-355 du 9 décembre 2015

Décide d'accepter l'offre de mission du groupement CapHornier/ASEA pour procéder à la demande de restitution de montants indument prélevés par l'Etat dans le cadre du transfert de la TASCOM.

Décision n° 2015-356 du 10 décembre 2015

Décide d'accepter l'indemnité de sinistre concernant le dommage survenu le 4 juillet 2015 sur les glissières bois de la bretelle d'autoroute A30 à Fameck, par la compagnie d'assurance SMACL titulaire de la police d'assurance dommages aux biens de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch qui a proposé une indemnité de sinistre de 750,00 € correspondant au remboursement de la franchise le 8 décembre 2015 étant donné que le tiers responsable était identifié.

Décision n° 2015-357 du 11 décembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprises conjoint composé de la société CM2E SARL, et de la société VMS Equipements de prise en compte des modifications à apporter en plus et en moins au détail quantitatif estimatif, au bordereau des prix et à l'acte d'engagement relatif à la pose de glissières mixtes (bois/métal) le long de la RD 152C à Fameck et Ranguevaux.

Décision n° 2015-358 du 14 décembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n°1 avec la société MULLER TP de prise en compte des modifications à apporter en plus et en moins au détail estimatif, au bordereau des prix et à l'acte d'engagement pour les travaux d'élargissement des réseaux et d'éclairage public, lot 2 de l'opération de réalisation d'un parking de covoiturage et d'aménagement de la RD952 et de la place de l'hôtel de ville à Knutange.

Décision n° 2015-359 du 14 décembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n°1 avec la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLIC EST de prise en compte des modifications à apporter en plus et en moins au détail estimatif, au bordereau des prix et à l'acte d'engagement pour les travaux d'élargissement des réseaux et d'éclairage public, lot 2 de l'opération de réalisation d'un parking de covoiturage et d'aménagement de la RD952 et de la place de l'hôtel de ville à Knutange.

Décision n° 2015-360 du 14 décembre 2015

Décide d'accepter la proposition de la société PricewaterhouseCoopers Adisory SA pour la réalisation d'une mission de conseils, d'assistance opérationnelle et d'expertise de la direction des systèmes d'information (DSI).

Décision n° 2015-361 du 14 décembre 2015

Décide d'accepter la convention avec Mme Audrey CASEL de mise à disposition de l'espace bien être du Centre aquatique Feralia du 1^{er} septembre 2015 au 30 septembre 2016. (Annule et remplace la décision 2015-323).

Décision n° 2015-362 du 15 décembre 2015

Décide d'accepter la proposition de la société VIP Concept pour la maintenance de la solution logicielle « Bel-Ami » installée au multi-accueil « La Maison des Doudous » à Hayange-Marspich pour une durée de 1 an et renouvelable par tacite reconduction.

Décision n° 2015-363 du 15 décembre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la ville de Knutange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-364 du 15 décembre 2015

Décide d'accepter la proposition du Docteur J.M. NICOLAS, afin d'assurer le bon fonctionnement du multi-accueil « La Maison des Doudous » à Hayange.

Décision n° 2015-365 du 31 décembre 2015

Décide que le multi-accueil communautaire « La Maison des Doudous » applique à chaque famille, le tarif horaire ad hoc, correspondant au calcul basé sur la formule « tarif horaire = ressources mensuelles moyennes du foyer année N-2 x taux d'effort du foyer prévu par la CNAF ».

Décision n° 2015-366 du 31 décembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n°2 avec la société TERA Paysage Environnement de prise en compte des modifications à apporter en plus et en moins au détail estimatif, au bordereau des prix et à l'acte d'engagement pour les prestations d'espaces verts et de mobilier urbain, lot 03 de l'opération de réalisation d'un parking de covoiturage et d'aménagement de la RD952 et de la place de l'Hôtel de Ville à Knutange.

Décision n° 2015-367 du 16 décembre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la commune de Nilvange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-368 du 14 décembre 2015

Décide d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire à Hayange (centre aquatique Feralia) entre la commune de Havange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2015-2016.

Décision n° 2015-369 du 17 décembre 2015

Décide d'accepter l'indemnité de sinistre le dommage survenu le 7 avril 2014 sur le chantier de la Salle des musiques actuelles à Nilvange, par la compagnie d'assurance ALBINGIA titulaire de la police d'assurance Tous risques chantier de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch qui a proposé une indemnité de sinistre de 3 472 €.

Décision n° 2015-370 du 17 décembre 2015

Décide d'accepter le devis de la société VALO pour la mise à la disposition dans les déchèteries à Florange et Hayange, d'une benne de 33m3 pour la collecte des fenêtres usagées ainsi que les volets roulants et les châssis.

Décision n° 2015-371 du 21 décembre 2015

Décide d'accepter le contrat de maintenance de progiciels de la société CEGID PUBLIC.

Décision n° 2015-372 du 21 décembre 2015

Décide d'accepter le contrat d'assistance téléphonique de progiciels de la société CEGID PUBLIC.

Décision n° 2015-373 du 21 décembre 2015

Décide d'accepter l'avenant n°1 avec la société I-SOLUTION de transfert au bénéfice de la société RESOCITY de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché de conseil et d'assistance opérationnelle pour l'aménagement numérique du territoire.

Décision n° 2015-374 du 21 décembre 2015

Décide d'accepter la proposition d'intervention commerciale de la SELAS Laetitia PARISI afin de bénéficier d'une assistance juridique dans le cadre de négociations avec la société Numéricable.

Décision n° 2015-375 du 28 décembre 2015

Décide d'accepter l'indemnité de sinistre pour le dommage survenu le 4 juillet 2015 sur les glissières bois à la sortie de l'autoroute A30 à Fameck, par la compagnie d'assurance SMACL titulaire de la police d'assurance dommages aux biens de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch qui a proposé une indemnité de sinistre de 750,00 € correspondant au remboursement de la franchise le 21 décembre 2015 étant donné que le tiers responsable était identifié.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H35.

HAYANGE, le 5 février 2016
Le Président,

Michel LIEBGOTT

Membres élus : 51

En activité : 51

Membres présents : 47

Membres ayant donné procuration : 4

Membre absent excusé : /

Membre absent : /

Date de la convocation : 28 janvier 2016

La séance débute à 19 H 00 et se termine à 21H35.

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le : 9 février 2016

Etaient présents: Mme CHOLLOT, Mme CORION, Mme KHAMASSI, Mme MOUMENE, Mme CONTI-REINERT, Mme SASSELLA, Mme FICARRA, Mme LAMBOUR, Mme PISU, Mme SCHMITT, Mme EL AME, Mme WALDUNG, Mme SPERANDIO, Mme DERATTE, Mme KRUCHTEN, Mme LOMBARDI et Mme DA SILVA.

M. LIEBGOTT, M. CERBAI J.P, M. LEBOURG, M. PERON, M. ARNOULD, M. HEYERT, M.LARCHER, M. TARILLON, M. JURCZAK, M. OSTER, M. CERBAI. F, M. CORAZZA, M. BRIZZI, M. QUINQUETON, M. TOCZECK, M. DAVID, M. DERDAB, M. LEONARDI, M. MEDVES, M. DECKER, M. HEYER, M. HOLSENBURGER, M. HAUCK, M. DEUTSCH, M. LUCCHESI, M. CHEBBAH, M. HAINY, M. BOURGOIS, M. ENGELMANN et M. DEWALD.

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mme KOCEVAR, M. FRIJO, Mme PARREZ et Mme DEISS.